COMMISSION POLITIQUE ET RÉGULATION
UPAP/CPR/GTRR/01/2022 - Doc n°02
Groupe de travail renforcement de la régulation
22 juin 2022 (en distanciel)

Termes de référence (TdR)

Objet Termes de référence du Groupe de travail renforcement de la régulation 2022-2025	Rapport de la Commission politique & régulation (CPR), février 2022
Décision attendue Prendre acte des TdR du Groupe de travail	

1.0 Introduction

Le Groupe de travail sur le renforcement de la régulation aura pour mission de renforcer le volet régulation du secteur postal afin de permettre aux décideurs et aux opérateurs d'atteindre des résultats optimaux.

Réunie du 22 au 24 février mai 2022 à Nairobi au Kenya, la Commission politique et régulation a procédé à l'adoption des termes de référence (TdR) du Groupe de travail sur le renforcement de la régulation.

2.0 Termes de référence (TdR)

Les TdR du Groupe de travail se présentent comme suit :

i) Concevoir un cadre de coopération type pour les autorités de régulation ;
ii) Mettre en place un cadre de régulation type pour les services financiers postaux ;
iii) Formuler une politique type de protection des consommateurs ;
iv) Assurer la formulation d'orientations sur la mise en application des politiques élaborées par le Secrétariat général ;
v) Définir les normes et objectifs en matière de qualité de service pour les opérateurs ;
vi) Mettre en place des dispositifs d'évaluation des performances et de la qualité de service ;
vii) Créer une base de données et un référentiel des ressources postales ;

viii) Promouvoir la mise en place d'accords conformément à la législation et aux choix politiques des États ;
ix) Élaborer un cadre de promotion type en matière des systèmes d'adressage et de codes postaux ;
x) Élaborer un cadre de promotion type en matière de régulation à l'échelle régional au moyen de renforcement des capacités, d'échanges entre les autorités de régulation et d'autres actions pertinentes.

3.0 DÉCISION

Il est demandé au Groupe de travail de prendre note et de s'imprégner desdits TdR qui permettraient d'encadrer ses travaux pour la suite.